

Multipliée par 1,8 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation représente 6,9 % du PIB en 2005, soit :

- 117,9 milliards d'euros,**
- 6 970 euros par élève ou étudiant,**
- 1 880 euros par habitant.**

En 2005, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 117,9 milliards d'euros, ce qui correspond à 6,9 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 1 880 euros par habitant, ou 6 970 euros par élève ou étudiant (tableau 01).

Entre 1980 et 2005, la part de la dépense d'éducation dans la richesse nationale a fluctué. De 6,4 % du PIB en 1980, elle atteint 6,8 % en 1982 pour ensuite baisser à 6,4 % en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation : les crédits d'investissement de l'État sont transférés aux départements et aux régions qui ne commenceront les travaux importants de reconstruction et de rénovation des lycées et collèges qu'à partir de 1989. De 1990 à 1993, la part de la DIE dans le PIB progresse fortement pour atteindre 7,6 %, cette augmentation étant due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation des personnels enseignants.

De 1980 à 2005, la dépense d'éducation a connu un taux de croissance annuel moyen de 2,4 %, supérieur à celui du PIB, en hausse de 2,1 % par an sur la période. Par contre de 1998 à 2005, le PIB a progressé de 15,7 % alors que la DIE n'a crû que de 6,3 %, ce qui explique la baisse régulière de la part de la DIE dans le PIB, jusqu'à 6,9 % en 2005 (graphique 02).

La croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève. Tous niveaux confondus, la dépense moyenne par élève ou étudiant augmente en effet sur la période 1980-2005 de 2,1 % par an en prix constants, en raison du poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, de l'amélioration de l'encadrement dans le premier degré, et de la revalorisation du statut des enseignants.

Si les dépenses par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes (respectivement de 76 % et 62 %), la dépense par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 29 %, la forte hausse des effectifs jusqu'en 1996, puis récemment depuis 2000, ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur (graphique 03).

L'État, qui emploie plus de 1,3 million de personnes (voir indicateur 02), participe de manière prépondérante au financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 62,7 %, dont 55,5 % pour le seul ministère de l'Éducation nationale. Les collectivités territoriales assurent 21,3 % du financement total initial : leur part s'est accrue dans le second degré, le supérieur et la formation continue, suite aux transferts de charge de l'État. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 7,6 %.

La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'Éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. Celui-ci a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés.

- intégration des DOM
 - nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels
 - réévaluation des dépenses des ménages.
- Cette rénovation a d'abord porté sur la période 1999-2005, puis a fait l'objet d'une rétopolation jusqu'en 1975 de la seule dépense intérieure d'éducation. Les coûts unitaires (pour lesquels les séries présentent donc une rupture en 1999) n'ont pas fait, pour l'instant, l'objet d'une telle rétopolation.

Les montants des dépenses des deux dernières années sont des montants provisoires.

Financement initial : financement avant prise en compte des transferts existant entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents.

Financement final : notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Source : MEN-DEPP.

Pour les comparaisons internationales : OCDE CERI.

Champ : métropole + DOM, ensemble.

Les comparaisons internationales, quelque peu fragiles pour des raisons méthodologiques, rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). Avec une part de 6,3 % en 2003, la France se situe toujours au dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,9 %), assez nettement au-dessus de l'Espagne, du Japon ou des Pays-Bas, mais en deçà des États-Unis ou de la Suède.

01 La dépense pour l'éducation

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2004	2005
Dépense Intérieure d'Éducation*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	68,0	105,4	115,6	117,9
aux prix 2005 (en milliards d'euros)	64,6	86,1	116,1	117,8	117,9
DIE/PIB	6,4 %	6,6 %	7,3 %	7,0 %	6,9 %
DIE/habitant aux prix 2005 (en euros)	1 200	1 480	1 910	1 890	1 880
Dépense moyenne par élève*					
aux prix courants (en euros)	1 760	4 030	6 230	6 840	6 970
aux prix 2005 (en euros)	4 000	5 090	6 870	6 970	6 970
Structure du financement initial (en %)**					
État	69,1	63,6	64,6	63,6	62,7
dont MEN	60,9	56,5	57,1	56,2	55,5
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	20,5	21,3
Autres administrations publiques et CAF	0,4	0,7	2,1	2,1	2,1
Entreprises	5,5	5,9	5,4	6,2	6,3
Ménages	10,8	11,2	8,0	7,6	7,6

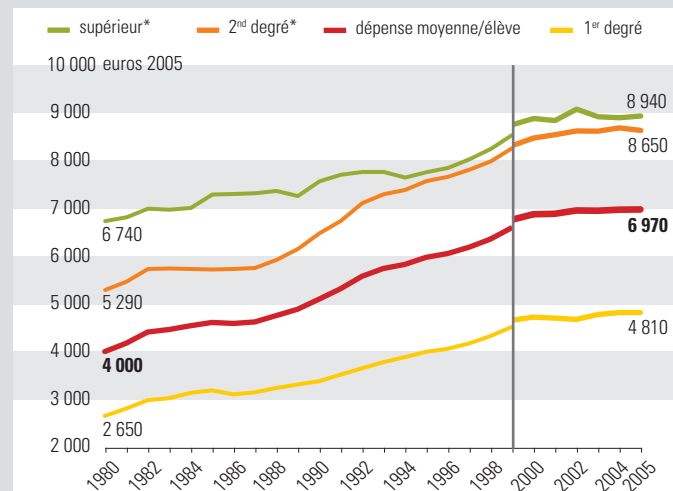
(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2005.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) Financement initial : voir méthodologie ci-contre.

Source : MEN-DEPP

03 Évolution de la dépense moyenne par élève* aux prix 2005 (1980-2005)

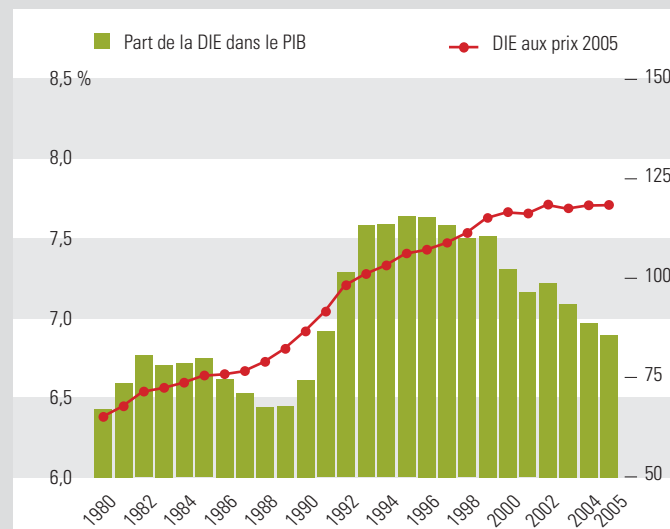


* En 1999 il y a une rupture de série due à la rénovation du compte : changement de périmètre (intégration des DOM), revalorisation des charges sociales rattachées, des dépenses des ménages notamment.

Source : MEN-DEPP

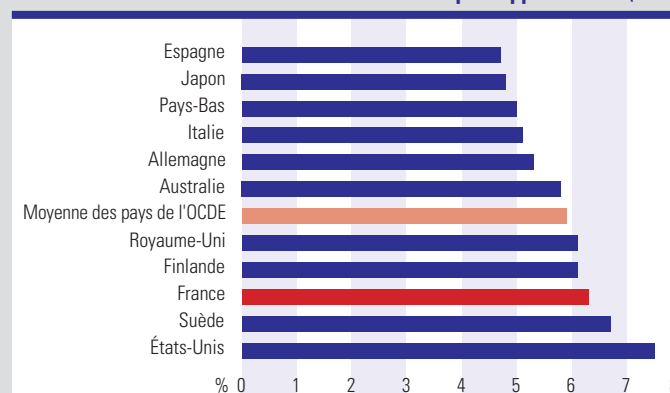
02 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2005)

en milliards d'euros



Source : MEN-DEPP

Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2003)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

En 2005, plus d'un quart de la dépense intérieure d'éducation, soit 32,1 milliards d'euros, a été consacré à l'enseignement du premier degré. De 1980 à 2005, la dépense moyenne pour un élève du premier degré a augmenté de 76 % en prix constants, pour s'établir aujourd'hui à 4 810 euros.

En 2005, la dépense d'éducation pour le premier degré (enseignement élémentaire et maternel, enseignement spécial du premier degré et activités liées) représente 32,1 milliards d'euros, en augmentation de 0,5 % par rapport à l'année précédente (en prix constants). Environ 40 % de cette dépense est financée par les collectivités territoriales, essentiellement les communes, qui prennent en charge la rémunération des personnels non enseignants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles-ATSEM), ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles.

De 1980 à 1992, la part de la dépense consacrée au premier degré dans la dépense intérieure d'éducation a continûment régressé, de 28,9 % à 26,4 % avant de croître légèrement jusqu'à 27 % en 1999 ; depuis, elle fluctue légèrement pour atteindre 27,2 % en 2005. Alors que la dépense intérieure d'éducation, à prix constants, augmentait globalement de 82 % en 25 ans, la hausse se limitait sur cette période à 72 % pour le premier degré.

Dans un contexte général de baisse des effectifs d'élèves du premier degré, et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), on assiste à une forte croissance de la dépense moyenne par élève. De 1980 à 2005, elle est passée de 2 650 euros à 4 810 euros soit une augmentation en prix constants de 76 % (compte-tenu de la rupture de série en 1999, voir méthodologie).

Les dépenses annuelles moyennes par élève du préélémentaire et de l'élémentaire se sont nettement rapprochées depuis 1980 pour atteindre environ 4 060 euros en 1997, grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire. Depuis 1998, le coût de l'élève en élémentaire redevient supérieur à celui de l'élève en préélémentaire.

De 1990 à 2005, le coût d'une scolarité primaire, calculé en tenant compte pour chacune de ces deux dates du nombre moyen d'années passées en préélémentaire et en élémentaire, s'est accru de 40 %. La part de l'enseignement élémentaire a diminué (de 65,8 % à 61,1 %), en raison de la baisse des redoublements dans l'élémentaire (y ramenant la durée moyenne des études vers la valeur théorique de 5 ans), et de la hausse relativement plus forte de la dépense moyenne par élève de maternelle.

Les montants des dépenses des quatre dernières années sont des montants provisoires. La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole pour l'enseignement et les activités liées : cantines et internats, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au premier degré. La rénovation du compte de l'éducation entraîne une modification du montant de la dépense moyenne par élève, qui n'a été recalculée que pour la période 1999-2005. L'évolution entre 1980 et 2005 est donc le produit de deux évolutions : de 1980 à 1999 « ancienne base », puis de 1999 à 2005 « nouvelle base ». L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-DEPP.
Pour les comparaisons internationales : OCDE-CERI.
Champ : métropole + DOM, ensemble.

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève sont délicates, car les dépenses prises en compte par les différents pays ne sont pas toujours homogènes (elles ne concernent parfois que le seul enseignement public). En 2003, s'agissant de l'enseignement élémentaire, la France occupe une position inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE, nettement en retrait par rapport aux États-Unis. Parmi les pays européens, seuls l'Espagne et l'Allemagne présentent des coûts inférieurs.

01 La dépense d'éducation pour le premier degré

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2004	2005
DIE pour le 1^{er} degré*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	8,3	18,3	28,4	31,3	32,1
aux prix de 2005 (en milliards d'euros)	18,7	23,1	31,3	31,9	32,1
Part dans la DIE	28,9 %	26,9 %	26,9 %	27,1 %	27,2 %
Dépense moyenne par élève*					
aux prix de 2005 (en euros)	2 650	3 380	4 720	4 810	4 810
Structure du financement initial (en %)**					
État				53,3	52,6
dont MEN				53,1	52,4
Collectivités territoriales				39,7	40,4
Autres administrations publiques et CAF				1,9	1,9
Entreprises				0,0	0,0
Ménages				5,1	5,1

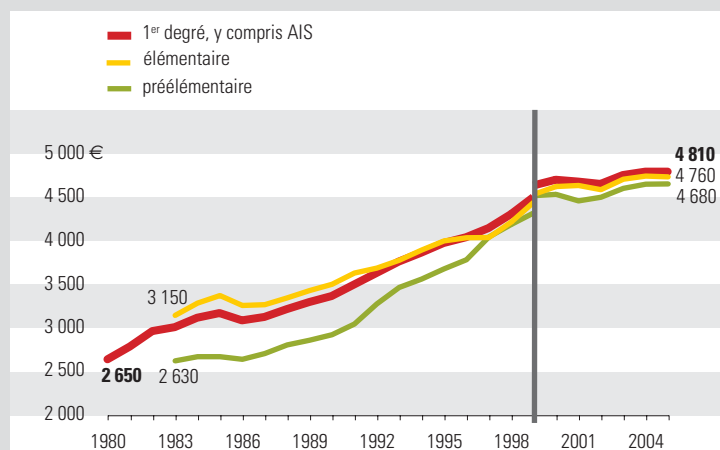
(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2005.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) La structure du financement initial du premier degré fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève du premier degré* aux prix 2005 (1980-2005)



* En 1999 il y a une rupture de série due à la rénovation du compte : changement de périmètre (intégration des DOM), revalorisation des charges sociales rattachées, des dépenses des ménages notamment (cf note).

Source : MEN-DEPP

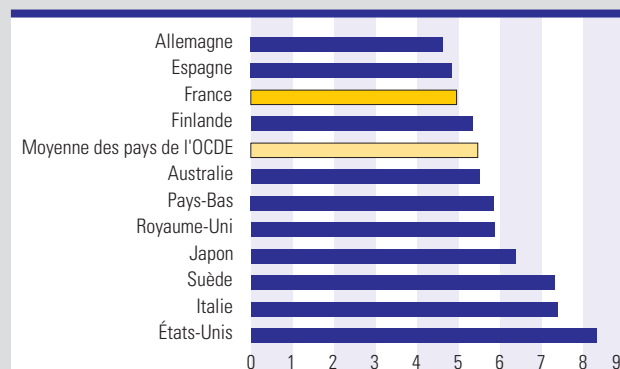
03 Dépense pour une scolarité primaire (aux prix de 2005) compte tenu de la moyenne des scolarités préélémentaire et élémentaire en 1990 et 2005

	1990		2005	
	en euros	en %	en euros	en %
Préélémentaire	9 700	34,2	15 430	38,9
Élémentaire	18 650	65,8	24 260	61,1
Total	28 350	100,0	39 690	100,0

Source : MEN-DEPP

Dépense moyenne pour un élève de l'élémentaire

Public et privé, en milliers d'équivalents-dollars (2003)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

En 2005, le pays a consacré 52,5 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 44,5 % de la dépense intérieure d'éducation. De 1980 à 2005, la dépense moyenne par élève a crû de 62 % en prix constants pour s'établir à 8 650 euros.

En 2005, le pays a consacré 52,5 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), ce qui représente 44,5 % de la dépense intérieure d'éducation contre 44,9 % en 1980. Stable au début des années quatre-vingt-dix, cette proportion connaît une légère hausse à partir de 1996 et jusqu'en 2001 ; depuis, elle décroît.

En prix constants, la dépense pour le second degré a augmenté de 81 % entre 1980 et 2005 soit près de 2,4 % par an. On peut estimer que la dépense par élève a crû de 62 %. Cette hausse, moins forte que dans le premier degré, résulte aussi d'une amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (voir indicateur 03).

En 2005, la dépense d'éducation pour le second degré est financée à hauteur de 70,8 % par l'État, qui prend en charge la quasi-totalité des dépenses de personnels (*tableau 01*). Les collectivités territoriales (départements, régions) participent à hauteur de 17,2 % en financement initial (avant transferts des dotations de l'État, DRES et DDEC). Les lois de décentralisation leur ont transféré les crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986).

En 2005, un collégien coûte 7 710 euros, un lycéen 10 140 euros en enseignement général ou technologique et 10 430 euros en enseignement

professionnel (*graphique 02*). Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant à un baccalauréat général et technologique sans redoublement est évaluée à 99 060 euros. En 1990, ce même cursus scolaire était estimé à 70 310 euros (aux prix 2005), soit une augmentation de 41 % en 15 ans. Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel en 16 ans est évaluée à 110 370 euros en 2005, soit une augmentation de 35 % depuis 1990 (*tableau 03*).

Les montants des dépenses des deux dernières années sont des montants provisoires. La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole pour l'enseignement et les activités liées : cantines et internats, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré. La rénovation du compte de l'éducation entraîne une modification du montant de la dépense moyenne par élève, qui n'a été recalculée que pour la période 1999-2005. L'évolution entre 1980 et 2005 est donc le produit de deux évolutions : de 1980 à 1999 « ancienne base », puis de 1999 à 2005 « nouvelle base ». L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-DEPP.
Pour les comparaisons internationales : OCDE-CERI.
Champ : métropole + DOM, ensemble.

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève restent délicates, cependant on note que la France continue de présenter un coût relativement élevé dans l'enseignement secondaire : environ 8 650 équivalents dollars en 2003, alors que la moyenne des pays de l'OCDE se situe à 6 960 équivalents-dollars.

la dépense d'éducation pour le second degré

01 La dépense d'éducation pour le second degré

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2004	2005
DIE pour le second degré*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,8	30,7	47,9	51,7	52,5
aux prix de 2005 (en milliards d'euros)	29,0	38,9	52,7	52,7	52,5
Part dans la DIE	44,9 %	45,2 %	45,5 %	44,8 %	44,5 %
Dépense moyenne par élève* aux prix de 2005 (en euros)	5 290	6 480	8 480	8 620	8 650
Structure du financement initial (en %) **					
État				71,9	70,8
dont MEN				66,7	65,7
Collectivités territoriales				16,3	17,2
Autres administrations publiques et CAF				2,2	2,2
Entreprises				1,8	1,9
Ménages				7,8	7,9

(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2005.

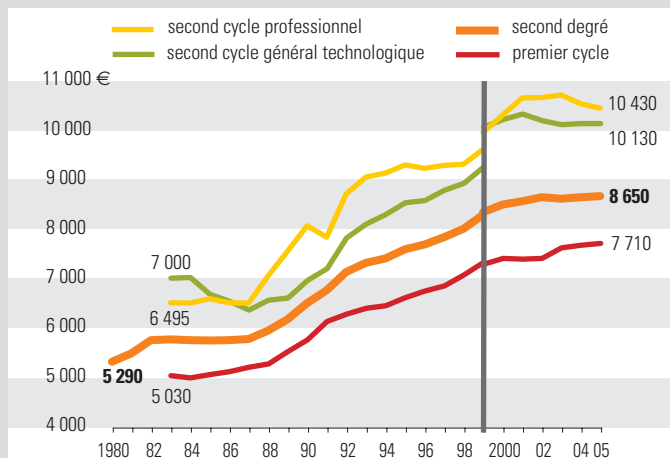
La DIE inclut l'apprentissage de niveau secondaire.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) La structure du financement initial du second degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève* du second degré aux prix 2005 (1980-2005) en euros



* En 1999 il y a une rupture de série due à la rénovation du compte : changement de périmètre (intégration des DOM), revalorisation des charges sociales rattachées, des dépenses des ménages notamment.

Source : MEN-DEPP

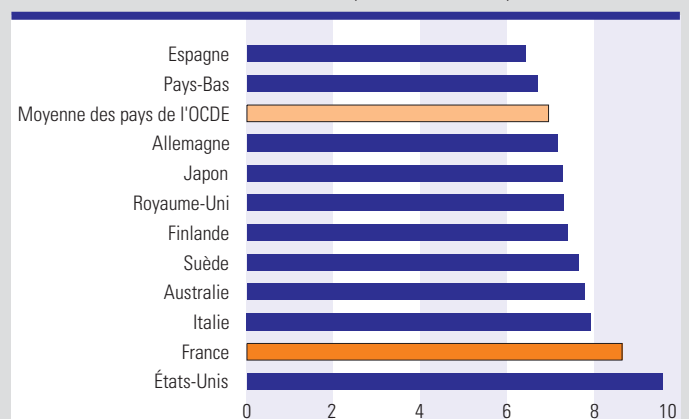
03 Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix de 2005, en euros)

Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (aux prix de 2005)	
		1990	2005
BEP 2 ans	14 ans	65 540	89 510
Baccalauréat général et technologique	15 ans	70 310	99 060
Baccalauréat professionnel	16 ans	81 640	110 370

Source : MEN-DEPP

Dépense moyenne pour un élève du secondaire

Public et privé, en milliers d'équivalents-dollars (2003)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 20,6 milliards d'euros en 2005.

Cette dépense a été multipliée par 2,2 depuis 1980 (en prix constants).

En 2005, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 8 940 euros, soit 29 % de plus qu'en 1980.

La collectivité nationale a consacré, en 2005, 20,6 milliards d'euros à l'enseignement supérieur, soit en prix constants, une augmentation de 0,6 % par rapport à 2004.

Depuis 1980, la dépense pour l'enseignement supérieur a connu une forte croissance de 3,2 % en moyenne annuelle (en prix constants). Son poids dans la dépense intérieure d'éducation est passé de 14,6 % en 1980 à 17,5 % en 2005 (*tableau 01*). Sur l'ensemble de la période, son montant a été multiplié par 2,2. Mais, face à un quasi-doublement des effectifs, la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté que de 29 %, atteignant 8 940 euros en 2005. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 62 %.

Les coûts moyens par étudiant sont très variables selon les filières de formation : ils sont presque deux fois plus élevés en CPGE et en STS qu'en université. En 2005, un étudiant effectuant une année dans une université publique coûte en moyenne à la collectivité nationale 7 210 euros, une année en IUT revenant à 10 890 euros, une année en STS à 13 360 euros et dans une CPGE à 13 560 euros (*graphique 02*). L'augmentation ces dernières années du coût moyen d'un élève d'IUT ou de BTS s'explique en partie par la baisse des effectifs de ces formations. C'est l'inverse pour les CPGE, dont les effectifs continuent de croître.

Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans menant sans redoublement de la maternelle à une licence est évalué à 120 700 euros en 2005 (*tableau 03*). Il est équivalent au coût d'une scolarité de 17 ans menant à un DUT (120 850 euros) et inférieur à celle menant au BTS (125 780 euros).

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur : environ 77 %. La part des ménages s'élève à 9 %. Certaines aides directes ou indirectes, financées par l'État et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure car elles sont ou bien d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou bien non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2005 le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 8 940 euros à 10 010 euros.

Les montants des dépenses des deux dernières années sont des montants provisoires. La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole pour l'enseignement et les activités liées : oeuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni de recherche des universités (mais elle retient l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs). La rénovation du compte de l'éducation entraîne une modification du montant de la dépense moyenne par étudiant, qui n'a été recalculée que pour la période 1999-2005. L'évolution entre 1980 et 2005 est donc le produit de deux évolutions : de 1980 à 1999 « ancienne base », puis de 1999 à 2005 « nouvelle base ». L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-DEPP.

Pour les comparaisons internationales : OCDE-CERI.

Champ : métropole + DOM, ensemble.

Les statistiques internationales sur la dépense pour l'enseignement supérieur ne sont pas homogènes. Pour 2003, la dépense annuelle moyenne par étudiant, y compris les activités de recherche et de développement, classe la France en deçà de la moyenne de l'OCDE (10 700 équivalent-dollars contre 11 250). L'OCDE a aussi estimé le coût moyen d'un étudiant, de manière cumulée, sur l'ensemble de la durée de ses études supérieures. Pour cet indicateur, auquel un certain nombre de pays tels que les USA ne participent pas, la France se situe exactement dans la moyenne (43 000 équivalent-dollars).

01 La dépense d'éducation pour le supérieur

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2004	2005
DIE pour le supérieur*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	4,2	11,2	17,7	20,1	20,6
aux prix de 2005 (en milliards d'euros)	9,5	14,1	19,5	20,5	20,6
Part dans la DIE (en %)	14,6	16,4	16,8	17,4	17,5
Dépense moyenne par étudiant*					
aux prix de 2005 (en euros)	6 740	7 570	8 890	8 900	8 940
Structure du financement initial (en %)**					
État				77,2	76,9
dont MEN				66,2	65,9
Collectivités territoriales				5,8	6,1
Autres administrations publiques***				1,9	2,0
Entreprises				5,9	5,9
Ménages				9,2	9,1

(*) La DIE a été réévaluée (voir méthodologie indicateur 01) pour l'ensemble de la période 1980-2005.

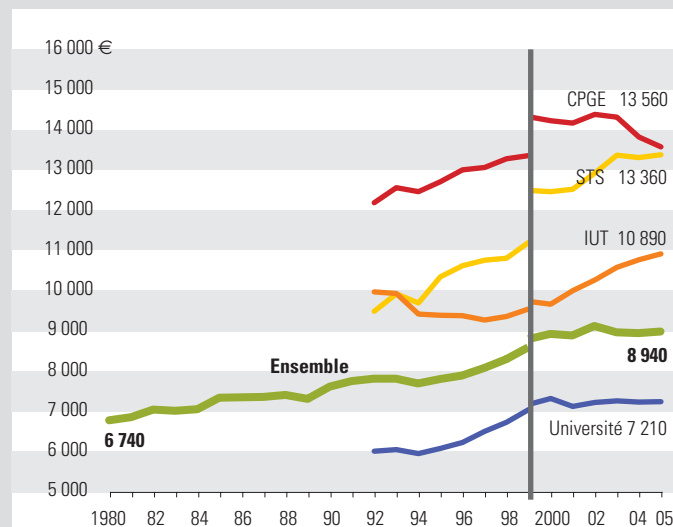
Les dépenses moyennes par étudiant n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) La structure du financement initial de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

(***) y compris chambres consulaires (CCI, CM, CA, etc.).

Source : MEN-DEPP

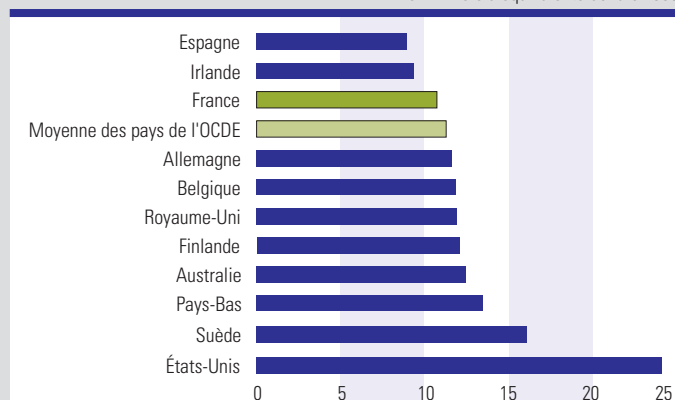
02 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2005 (1980-2005) en euros



Source : MEN-DEPP

Dépense moyenne annuelle par étudiant, y compris activités de recherche et développement

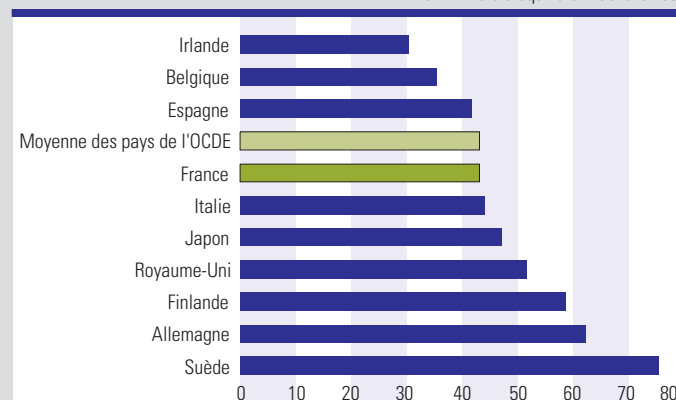
en milliers d'équivalents-dollars 2003



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

Dépenses cumulées par étudiant, pendant la durée moyenne de ses études (y compris recherche)

en milliers d'équivalent-dollars 2003



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

En 2005, 10,8 milliards d'euros ont été consacrés à l'activité de formation continue, soit 9,1 % de la dépense d'éducation, et 1,9 milliard aux formations extra-scolaires.

Les principaux financeurs sont les entreprises et l'État.

Les candidats à la validation des acquis de l'expérience, pour l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur, sont de plus en plus nombreux.

Les dépenses consacrées à la formation continue s'élèvent en 2005 à 10,8 milliards d'euros (selon le *Compte de l'éducation, qui présente une différence d'approche avec le Compte de la formation professionnelle – voir méthodologie*). De 1980 à 2005, cette dépense est passée en euros constants de 6,7 à 10,8 milliards, soit une augmentation de 61 %. Et sa part dans la DIE est passée de 10,4 % à 9,1 % en 2005 (tableau 01).

Les dépenses pour l'enseignement extra-scolaire ont doublé sur la période 1980-2005, notamment à la suite d'un transfert en 2003 de dépenses pour l'enseignement artistique (conservatoires municipaux) jusque là affectées au second degré.

En financement initial, c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (41,3 %) et l'État (31,9 %). L'État finance notamment la formation de ses agents ainsi que celle des personnes à la recherche d'un emploi : le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement est ainsi le premier des financeurs publics. Le ministère de l'Éducation nationale produit une part importante de la formation continue et intervient à hauteur de 15 % dans le financement de l'État.

Si la formation continue a pu être conçue comme « l'école de la deuxième chance », elle continue de bénéficier d'abord aux salariés les mieux pourvus en titres scolaires.

Les groupements d'établissements du second degré (GRETA) ont toutefois assuré en 2004 la formation de près de 500 000 stagiaires, en légère diminution par rapport à l'année précédente. Plus de la moitié étaient chômeurs ou inactifs et près d'un sur deux suivait un enseignement de niveau V, pour préparer le plus souvent un CAP (graphique 02).

Les candidats à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sont de plus en plus nombreux. Ceux qui s'adressent à l'Éducation nationale pour obtenir un diplôme national d'enseignement professionnel ou technologique sont le plus souvent candidats à un niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat (graphique 04). En 2005, ils étaient 21 000 à voir leur dossier examiné par le jury, 12 600 obtenant un diplôme complet (graphique 03).

La VAE tend aussi à se développer dans l'enseignement supérieur (universités et CNAM), en plus de la VAP (décret de 1985) qui permet d'accéder à une formation par dispense du titre normalement requis pour s'y inscrire. En 2005, plus de 3 800 dossiers de VAE ont ainsi été examinés et plus de 1 600 diplômes délivrés.

La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés de manière interne par les entreprises ou les administrations. Les principales différences du compte de l'éducation, utilisé ici, avec le compte de la formation professionnelle établi par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement et s'élevant en 2003 à 22,9 milliards d'euros, sont les suivantes : le second inclut l'apprentissage, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales afférentes aux contrats en alternance et aux contrats d'apprentissage. Les activités extra-scolaires comprennent les cours du soir, l'activité du CNAM, etc. Elles font partie de la dépense d'éducation, dont le montant global (117,9 milliards) se trouve ainsi exactement réparti entre le premier degré (32,1 milliards), le second degré (52,5), le supérieur (20,6) et cet indicateur (10,8 et 1,9).

Champ : métropole et métropole + DOM.
Sources : MEN-DEPP, MECSL (DARES).

01 La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extra-scolaire*

métropole + DOM

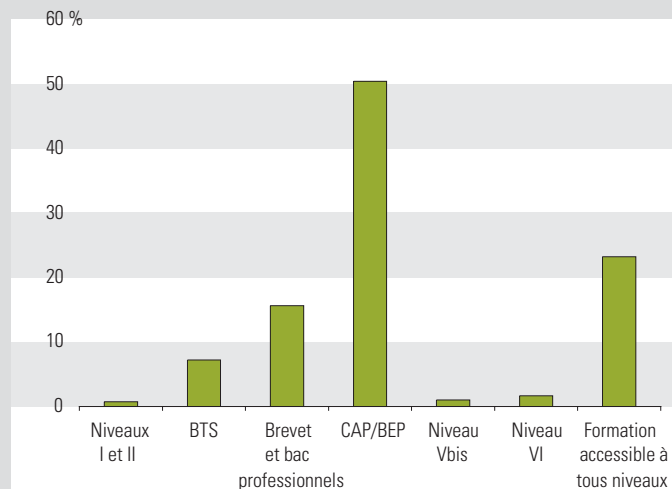
	1980	1990	2000	2004	2005
DIE pour la formation continue					
aux prix courants (en milliards d'euros)	2,9	7,0	10,1	10,5	10,8
aux prix de 2005 (en milliards d'euros)	6,7	8,9	11,1	10,7	10,8
DIE pour l'enseignement extra-scolaire					
aux prix courants (en milliards d'euros)	0,3	0,8	1,2	1,9	1,9
aux prix de 2005 (en milliards d'euros)	0,8	1,0	1,4	1,9	1,9
Part dans la DIE	11,6 %	11,5 %	10,8 %	10,8 %	11,4 %
Structure du financement initial (en %) (**)					
État				32,9	31,9
dont MEN				4,4	4,2
Collectivités territoriales				13,4	14,2
Autres administrations publiques et CAF				2,1	2,1
Entreprises				41,0	41,3
Ménages				10,6	10,5

* L'enseignement « extra-scolaire » correspond aux formations CNAM, formations artistiques (transfert de crédits depuis 2003 de l'enseignement du second degré).

** Cette ventilation n'est possible qu'à partir de 1999. De plus, depuis 2003, une part des dépenses de l'État en IUFM n'est plus comptabilisée au titre de la formation continue mais est réaffectée aux activités d'enseignement initial des premier et second degrés scolaires.

Source : MEN-DEPP

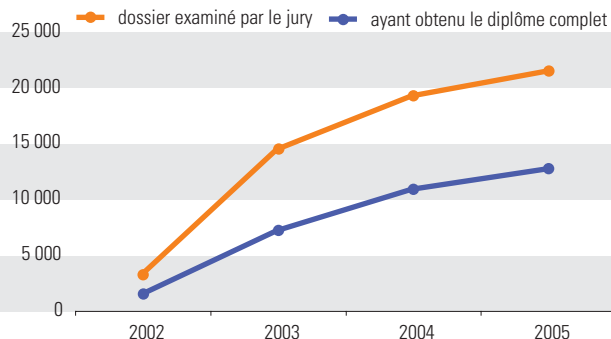
02 Répartition des stagiaires de GRETA selon le niveau de la formation suivie en 2004



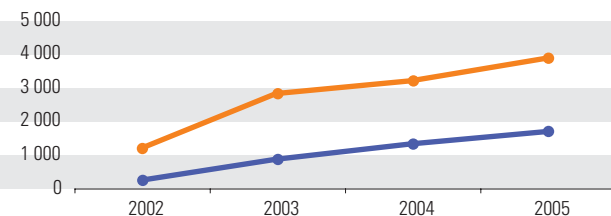
Source : MEN-DEPP

03 La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Candidats à un diplôme de l'enseignement professionnel et technologique du MEN

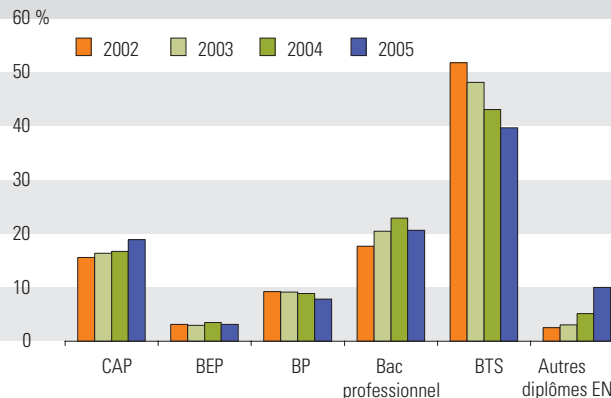


Candidats à un diplôme universitaire (ou du CNAM)



Source : MEN-DEPP

04 Répartition des candidats à la VAE dans l'enseignement professionnel et technologique



* mention complémentaire ou BMA ou DEES.

Source : MEN-DEPP